ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 86206

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les variations annuelles surprenantes du nombre de postes mis au concours au CAPES. Il constate que ce nombre varie d'année en année de manière assez significative. Il cite à titre d'exemple la grille de variations de postes pour le CAPES de mathématiques : 1 200 (2003), 999 (2004), 1 300 (2005), 958 (2006). Si cette large variation pourrait être expliquée par les contraintes budgétaires, elle n'est absolument pas compréhensible ni du point de vue pédagogique ni dans la logique d'une politique publique d'éducation qui se veut cohérente. Dans l'atmosphère actuelle de désaveu des jeunes pour le métier d'enseignant, lié aux conditions de travail proposées, au niveau des rémunérations, à la dévalorisation du métier par certains pouvoirs publics, ainsi que par certains médias, il semble évident que cette variation considérable de postes proposés risque fort de démobiliser davantage des candidatures potentielles. Il est, par ailleurs, important de rappeler que l'on voit apparaître un phénomène nouveau de démissions d'enseignants récemment recrutés. Il lui demande dès lors d'expliquer la pertinence de ces variations et de préciser comment le Gouvernement compte valoriser le métier ô combien indispensable d'enseignant pour assurer la pérennité et le bon niveau d'éducation dans notre pays.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. En ce qui concerne les départs, il était estimé que 48 200 enseignants du second degré partiraient à la retraite pour les rentrées 2003, 2004 et 2005. Ce sont en fait seulement 42 168 départs qui ont été enregistrés au cours de cette période, du fait notamment de la réforme des retraites intervenue en 2003 qui a conduit des enseignants à souhaiter différer leur départ en retraite. Pour la période à venir, les prévisions qui avaient été établies antérieurement faisaient état de 38 800 départs en 2006 et en 2007. L'analyse des comportements constatés depuis 2003 conduit à des prévisions plus réalistes, de l'ordre de 30 000 départs lors des deux prochaines années scolaires. Sur la période 2002-2005 ce sont près de 74 000 enseignants qui ont été recrutés ; or, dans le même temps, 59 000 professeurs titulaires sont finalement partis. Ce sont ces recrutements en nombre ainsi que l'incidence de la baisse des effectifs d'élèves sur les besoins d'enseignement qui ont conduit à fixer à 12 000 le nombre de postes ouverts en 2006. Ces ouvertures de postes répondent ainsi à la fois à l'exigence d'une bonne gestion des personnels de l'éducation nationale et au respect de la continuité du service public de l'enseignement. S'agissant plus particulièrement des mathématiques, le nombre d'enseignants recrutés par les concours est depuis plusieurs années bien supérieur aux départs constatés, notamment pour encourager une large filière de formation universitaire. Ce sont ainsi 5 643 professeurs de mathématiques qui ont été recrutés par les concours pour les rentrées scolaires 2002 à 2005. Sur les 4 900 départs prévus entre 2002 et 2005 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002, seuls 3 615 ont été constatés, soit 26 % en moins. Le niveau des concours de mathématiques a donc été fixé à 1 523 postes pour la session 2006, dont 952 pour le CAPES externe.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE86206

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Le Déaut
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86206
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1741
Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9126